



Bureau : Inspection du second degré

Affaire suivie par :
Claire MARLIAS
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Tél : 04 73 99 35 41
Mél : claire.marlias@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 11/09/2020

L'I.E.N. EG
Mathématiques-Physique-Chimie

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les formateurs de
Mathématiques-Physique-Chimie

s/c Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA

Objet : lettre de rentrée en mathématiques-physique-chimie – Année scolaire 2020/2021

Cher(e)s collègues,

J'espère que ce courrier vous trouvera toutes et tous en bonne santé après des vacances d'été dont j'espère qu'elles ont été profitables à chacune et chacun d'entre vous.

Je vous renouvelle tous mes remerciements pour votre mobilisation au cours de l'année scolaire 2019/2020 impactée par la crise sanitaire, vous avez su adapter vos pratiques pour permettre la continuité pédagogique des enseignements et maintenir le lien avec les apprentissages au travers de l'enseignement à distance.

La rentrée scolaire 2020 reste concernée par la situation sanitaire, il nous convient de l'appréhender avec sérénité, pragmatisme et efficacité. D'une part, il convient de renforcer l'accompagnement personnalisé et développer d'autre part les apprentissages dans le respect des gestes barrière et du [protocole sanitaire](#) en vigueur.

Cette rentrée doit donc être guidée par trois objectifs : consolider les apprentissages et faire progresser chacun, réduire les inégalités que la période de confinement aurait pu creuser et prévenir le décrochage scolaire, ce qui implique **d'identifier les besoins propres** à chaque apprenant et **d'y répondre de manière personnalisée**.

Cette lettre de rentrée a pour objectifs de vous apporter toutes les informations indispensables pour appréhender au mieux cette nouvelle année scolaire, elle comporte de nombreux liens renvoyant vers des textes réglementaires et/ou des ressources pédagogiques.

1- Rentrée 2020 : priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre

Vous trouverez annexées à ce courrier les [recommandations pédagogiques et méthodologiques](#) données par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche – groupe des mathématiques et groupe physique-chimie. Elles formulent recommandations et conseils pour la prise en charge des apprenants à la rentrée et offrent des repères de formation. Elles visent à **conforter et poursuivre les apprentissages** de l'année précédente durant la période de confinement et à réinstaller chez les apprenants des habitudes en matière d'organisation et de travail scolaire. À cette fin, toutes les bonnes pratiques expérimentées et développées pendant la période de confinement grâce aux outils numériques sont à poursuivre.

Parmi ces recommandations, on retiendra en particulier :

- consulter une liste des connaissances et capacités des programmes n'ayant pu être abordées en 2019/2020, cette liste étant établie par le formateur de l'année scolaire 2019/2020 sera particulièrement utile en cas de changement d'enseignant dans la discipline à cette rentrée. Un exemple de fichier tableur vous est proposé et fourni en annexe à ce courrier ;
- concevoir et mettre en place une évaluation diagnostique afin d'apprécier les acquis et besoins individualisés des apprenants et d'adapter la progression pédagogique. Ceci peut utilement faire l'objet d'un travail de l'équipe disciplinaire par niveaux de classe/diplôme ;
- prioriser les contenus de programmes à traiter selon les spécialités et en lien avec les enseignements professionnels ; installer quelques rappels et entrer progressivement dans les apprentissages du programme de la classe (*les contenus de programme non traités en 2019-2020 nécessaires pour aborder les thèmes du programme de 2020-2021, en deuxième année de CAP, première ou terminale professionnelles, seront à traiter au moment où ces thèmes seront abordés*).
- exploiter les différents temps d'enseignement (cours « ordinaires », séances de co-intervention, chef d'œuvre, consolidation des acquis, accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation).

Références sur le site Eduscol :

- <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>
- Continuité pédagogique en mathématiques : <https://eduscol.education.fr/cid150557/continuite-pedagogique-mathematiques.html>
- Continuité pédagogique en physique-chimie : <https://eduscol.education.fr/cid150549/continuite-pedagogique-physique-chimie.html>

Activités expérimentales en physique-chimie :

La démarche expérimentale reste au cœur de nos pratiques. Si l'expérience au bureau réalisée par le formateur et les expériences à la maison sont des alternatives intéressantes, l'utilisation du matériel scientifique et l'exploitation des résultats obtenus par l'apprenant en classe restent essentielles. Les activités expérimentales doivent cependant respecter les règles du **protocole sanitaire en vigueur** et les contraintes de chaque établissement. Une réflexion collective au sein de l'équipe disciplinaire « mathématiques-physique-chimie » et partagée au sein de l'établissement est encouragée.

Le [protocole sanitaire du 19 août 2020](#) précise que "La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise". L'activité au laboratoire est donc possible en appliquant des gestes barrières adaptés aux conditions de manipulation : port du masque, nettoyage du matériel entre chaque groupe classe, lavage et/ou désinfection régulière des mains en ayant une vigilance quant à la proximité d'appareils électriques et au caractère inflammable du gel hydro-alcoolique. Réalisés éventuellement par les apprenants eux-mêmes afin de les responsabiliser, ces gestes participent de leur formation aux risques.

2- Année II de la [transformation de la voie professionnelle](#)

Cette deuxième année de transformation de la voie professionnelle se matérialise à cette rentrée par :

- des **nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie applicables en deuxième année de CAP** ([programme de mathématiques](#) ; [programme de PC](#)) **et en classe de première professionnelle** ([programme de mathématiques](#) ; [programme de PC](#)) ;
- l'application des **nouvelles grilles horaires** en deuxième année de CAP et en classe de première professionnelle et donc la **co-intervention en mathématiques, la réalisation du chef d'œuvre et le bloc horaire « Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation »** en deuxième année de CAP ; la **co-intervention à part égale entre les mathématiques et la physique-chimie ainsi que la réalisation du chef d'œuvre et le bloc horaire « Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation »** en classe de première professionnelle ;

Bureau :

Tél : 04 73 99 35 41

Mél : claire.marlias@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

- les premières mises en œuvre du parcours « en 3 ans » du CAP ;
- la mise en place de la réalisation du chef d'œuvre en classe de première professionnelle et en deuxième année de CAP ;
- la mise en place de six nouvelles familles de métiers pour 17 spécialités de baccalauréat professionnel.

NB :

- **En CAP :** de nouvelles dispositions en matière d'évaluation sont applicables à compter de cette session en classe de terminale CAP ([Arrêté du 30/08/2019 paru au BOEN n°35 du 26/09/2019](#)). J'attire aussi votre attention sur la publication de la [nouvelle grille nationale d'évaluation en mathématiques et en physique-chimie au CAP](#) qui entre en vigueur dès la session 2021. On retiendra en particulier que l'évaluation, dans le cadre du CCF, a lieu **au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme**. La **situation d'évaluation de mathématiques** est d'une durée de **45 min**, notée sur **12 points** et celle de **physique-chimie**, d'une durée de **45 min**, notée sur **8 points**.

Tableau de rattachement des spécialités de CAP aux groupements 1 ou 2 (mathématiques) à compter de la session 2021 : il est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid144182/mathematiques-voie-pro.html>

- **En Baccalauréat Professionnel :** les nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie (cf [BOEN spécial n°1 du 6 février 2020](#)) entrent en vigueur à cette rentrée en classe de première professionnelle. En classe de terminale professionnelle, ce sont les programmes parus au [BO spécial n° 2 du 19 février 2009](#) qui sont encore en vigueur cette année.
 - **Modification concernant l'évaluation des apprenants entrant cette année en classe de première professionnelle :** à compter de la **session d'examen 2022**, les modalités d'évaluation au Baccalauréat Professionnel sont données par [l'arrêté du 17 juin 2020](#), prévoyant, en mathématiques et en physique-chimie pour les spécialités proposant un enseignement en physique-chimie, deux situations d'évaluation évaluées sous la modalité du **contrôle en cours de formation (quand le CFA est habilité à la pratique du CCF)**. Il est préconisé que **la première se déroule au deuxième semestre de l'année de première ou au premier semestre de l'année de terminale et la seconde au cours du deuxième semestre de l'année de terminale**. Ces situations d'évaluation ont chacune une durée de quarante-cinq minutes environ et sont notées sur 10 points. Une proposition de note sur 20 est établie en additionnant ces deux notes.
 - **Pour les apprenants des classes de terminale, les modalités d'évaluation restent données par le [Bulletin officiel n°20 du 20 mai 2010](#).** Je rappelle qu'en mathématiques d'une part, et qu'en physique-chimie pour les spécialités proposant un enseignement en physique-chimie d'autre part, les épreuves sont évaluées sous la modalité du **contrôle en cours de formation (quand le CFA est habilité à la pratique du CCF)**. Chacune comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ, **la première séquence devant être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire**.
 - **Nouveau livret scolaire pour l'examen du Baccalauréat Professionnel : un nouveau livret scolaire entre en vigueur à la session 2022 (il concerne néanmoins les enseignants des classes de première professionnelle en 2020/2021).**
L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances **et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux (échelle à 4 degrés)**. Le livret scolaire conjugue donc l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'apprenant. La note annuelle de la réalisation du chef-d'œuvre renseignée dans le livret scolaire est prise en compte, au titre du contrôle continu, dans la note finale du candidat à l'examen du baccalauréat.
Lien pour le télécharger : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2012530A.htm>

Tableau de rattachement des spécialités de Baccalauréat professionnel aux groupements A, B ou

Bureau :

Tél : 04 73 99 35 41

Mél : claire.marlias@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

C de mathématiques et aux groupements 1,2,3,4,5 ou 6 de Physique-Chimie (à compter de la session 2022): il est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html>

Réalisation du chef d'œuvre : la mise en place du chef d'œuvre, l'an dernier en classe de première année de CAP, est étendue en classe de terminale CAP et en classe de première professionnelle à compter de la rentrée scolaire 2020. Le [décret n° 2019-1236 du 26 novembre 2019](#) introduit le chef d'œuvre comme une modalité certificative dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle. Son évaluation en CAP est publiée au [BO n° 4 du 23 janvier 2020](#) et au [BO n° 8 du 20 février 2020](#).

Je vous recommande aussi la consultation régulière des [pages disciplinaires du site académique](#).

3- Professeur ayant des missions particulières et inspection pédagogique

Monsieur Frédéric Troubat, professeur au lycée de Chamalières m'accompagne cette année en tant qu'aide à l'inspection, il assurera entre autre l'accompagnement des formateurs.

Je vous souhaite une excellente année scolaire, vous assure de ma volonté d'écoute et d'accompagnement dans votre mission, et sais pouvoir compter sur votre engagement et votre investissement pour contribuer à la réussite de tous les apprentis.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Claire MARLIAS

Claire.Marlias@ac-clermont.fr